

Observation 62 du 28/02/2023

Madame le commissaire enquêteur

ABOWIND est une société puissante qui dispose de moyens financiers.

Jusqu'à présent (et dernièrement dans le département à CHAUNAY pour 3 éoliennes), elle utilisait les services du Registre Dématérialisé qui permet à accès plus facile aux contributions et pièces du dossier.

Or, sur ce projet, elle utilise le site de la préfecture qui est de conception et de fonctionnement, préhistorique.

En effet, tout est découpé en de multiples sous dossiers dont la consultation est lente et malaisée même pour des habitués des enquêtes publiques.

Le recours au site de la préfecture est une tentative manifeste d'empêcher le public de prendre connaissance des centaines de pages du dossier.

Je pense que vous aurez l'honnêteté de le reconnaître après avoir vous même testé son utilisation.

Je vous remercie de noter dans votre rapport, puisqu'il vous apparaît de veiller à l'information du public, que du fait du saucissonnage de ce dossier, le public n'a pu être complètement informé.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FAEV